

Annexe

**Forum V de l'IFCS
Séance plénière d'information et de discussion
sur les outils et les modalités d'application du
principe de précaution
en matière de sécurité chimique**

**Renseignements demandés dans le but de préparer
un document d'information
Questionnaire structuré**

Renseignements d'ordre général

Pays: NIGER

Ministère/Organisme/Institut/ Organisation: MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Personne à contacter: Mr SANI MAHAZOU

Coordonnées de la personne à contacter:

Adresse postale:

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT, B.P. 578 NIANEY, NIGER

Adresse électronique : smahazou@intnet.ne

Pour les numéros de téléphone et de télécopie, veuillez indiquer les indicatifs du pays et de la ville:

Téléphone: (227) 20 733329

Télécopie: (227) 20 732784

Veuillez renvoyer votre questionnaire dûment rempli avant le 20 juillet 2006 à:

**IFCS Secretariat
Adresse électronique: ifcs@who.int
Télécopie: +41 22 791 4875**

Notez bien: en l'absence d'autres précisions indiquées, vos réponses seront affichées sur le site web de l'IFCS.

Veillez nous fournir les liens ou toute autre documentation complémentaire pertinente sur les politiques, les outils ou les activités spécifiques.

Politique ou gestion nationale des produits chimiques:

1. Le principe de précaution est-il incorporé de façon explicite ou implicite (en termes de prise de décision en cas d'incertitude) dans la politique ou gestion nationale des produits chimiques de votre pays ou de votre organisation?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante

- | | |
|---|-------------------------------------|
| Dans la constitution de votre pays? | <input type="checkbox"/> |
| Dans la législation? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Dans la politique suivie au sein de l'organisme/ministère/organisation? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Dans les documents spécifiques d'orientation pour l'évaluation ou la gestion des risques? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Appliqué dans certains cas spécifiques mais sans relever d'une politique particulière? | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Pas du tout appliqué? | <input type="checkbox"/> |

Veillez étoffer votre réponse (1 paragraphe).

- 1. la Constitution du Niger du 9 août 1999 incorpore de façon implicite le principe de précaution sur les polluants, les substances chimiques toxiques et les déchets dangereux (art.27) mais pas de produits chimiques tout court,*
- 2. le principe de cause est consacré par la loi-cadre sur la gestion de l'environnement au Niger (loi No 98-56 du 29 décembre 1998) en art.3b,*
- 3. le code de l'hygiène publique et la loi phytosanitaire font état de manière explicite le principe de précaution en ce qui les produits chimiques lasanté humaine et l'assainissement, et l'utilisation des produits chimiques pour la protection des végétaux,*
- 4. le Niger est membre du CILSS (comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) qui dispose du Comité Sahélien des Pesticides chargé d'homologuer les produits chimiques utilisés dans la protection des végétaux dans tous les pays membres .De ce fait le CILSS a une politique et une législation communes en la matière. La législation nationale phytosanitaire puise son fondement dans la législation communautaire du CILSS et y intègre les dispositions des Accords internationaux ratifiés par le Niger avant 1996.*

Outils et modalités d'application du principe de précaution :

5. Pouvez-vous mentionner quelques uns des principaux outils utilisés par votre pays ou organisation et indiquer comment il applique le principe de précaution (ou prend une décision en cas d'incertitude) en matière de sécurité chimique?

a. Existe-t-il une modalité particulière d'application du principe de précaution ou de prise de décision en cas d'incertitude?

Oui Non

Si la réponse est oui, pouvez-vous indiquer comment vous procédez ou nous fournir des références à cet égard?

Application des textes législatifs et réglementaires sur les pesticides et les matières dangereuses - par recours aux listes des produits chimiques, matières ou substances homologués, contrôlés ou soumis à autorisation préalable à l'importation ou interdits.

b. Ce principe de précaution fait-il partie d'autres processus de prise de décision, outils et façons de procéder tels que ;

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- o Compilation de données?
- o Classement des substances par ordre de priorité afin de prendre des mesures de gestion des risques?
- o Description des incertitudes?
- o Analyse socio-économique (par exemple impact social, évaluation proportionnalité/coûts-avantages, préoccupations d'ordre commercial)?
- o Choix en matière d'évaluation et de gestion des risques?
- o Examen sélectif, comparaison des choix à faire, remplacement décidé en connaissance de cause?
- o Implication des parties prenantes ou du public?
- o Autres

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

Idem au a). Il existe un répertoire des personnes agréées pour l'importation, la distribution et la commercialisation des produits chimiques homologués. Les autres produits chimiques non homologués sont soumis à autorisation de l'autorité compétente.

c. Comment faites-vous lorsque vous n'avez pas suffisamment de connaissances?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- Vous recourez à des suppositions conservatrices d'évaluation des risques
- Vous recourez aux facteurs de sécurité
- Vous utilisez des techniques de modélisation
- Vous supposez que le manque d'information est synonyme de dommage potentiel.
- Vous demandez que l'on fasse une recherche plus poussée
- Vous ne tenez pas compte des lacunes

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

1. *Nous faisons recours à des analyses des échantillons aux laboratoires qualifiés pour déterminer la matière active ou les caractéristiques principales du produit chimique incriminé ;*
2. *ou mettre en quarantaine la cargaison des produits chimiques ou sous scellé.*
3. *ou aussi procéder à la réexportation des produits chimiques vers le pays exportateur sous la responsabilité du commerçant importateur ou de la société importatrice ;*
4. *ou procéder à la destruction du produit chimique en cas de doute ou d'incertitudes si cela n'exige pas la destruction écologiquement rationnelle ou des équipements spécifiques comme incinérateurs.*

6. Veuillez expliquer en détail un cas particulier (ou donner un exemple précis) où le principe de précaution a été appliqué (ou bien où les décisions ont été prises en cas d'incertitude) en matière de gestion des produits chimiques

a. Qu'est-ce qui vous a incité / ou a déclenché le processus ou la mesure de précaution?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- Le gouvernement était préoccupé par les dangers et les expositions
- Les parties prenantes étaient préoccupées par cette menace précise.
- Les exigences de la politique internationale ou les pressions qu'elle exerce.
- Impacts ou expérience (s) négatifs du fait de ne pas avoir pris les mesures qui s'imposaient lors d'un risque chimique antérieur
- Autres

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

Le Niger dispose dans sa partie nord des quantités énormes des produits chimiques obsolètes stockés pour la lutte anti-acridienne, ces substances périmées présentent un danger potentiel pour la santé humaine et l'environnement. C'était le cas de dieldrine ramassée sur un site contaminé et envoyée dans les années 1990 aux Pays-Bas pour destruction.

b. De quelle façon êtes-vous parvenu à cette décision? (veuillez décrire en quelques mots de quelle façon vous êtes parvenu à cette décision ou les outils auxquels vous avez eu recours)

Le cas cité au a) a été possible grâce à la coopération internationale et le soucis du Gouvernement de préserver la santé humaine et celle du bétail dans l'zone pastorale qui constitue une zone économiquement importante car le bétail constitue une des richesses principales du Niger. Et il s'est trouvé aussi que SHELL-Hollande était le fabricant de ce produit incriminé.

c. Ce processus ou cette action a-t-il eu des retombées positives ou négatives?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

<u>Positives</u>		<u>Négatives</u>	
Bienfaits pour l'environnement ou la santé	<input checked="" type="checkbox"/>	Répercussions sur l'environnement ou sur la santé	<input type="checkbox"/>
Bénéfice économique	<input checked="" type="checkbox"/>	Retombées économiques	<input type="checkbox"/>
Amélioration de l'image du gouvernement ou du secteur industriel	<input checked="" type="checkbox"/>	Les remplacements ou les solutions de rechange n'ont pas marché.	<input type="checkbox"/>
Amélioration du moral du gouvernement ou du public	<input checked="" type="checkbox"/>	Le public a mal réagi	<input type="checkbox"/>
Améliorations pour les outils scientifiques ou les processus de prise de décision	<input checked="" type="checkbox"/>	Autres ?	<input type="checkbox"/>
Autres ?	<input checked="" type="checkbox"/>		

Lorsque vous avez répondu oui, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations.

Cette action a permis de renforcer la législation nationale et communautaire mais aussi la coopération internationale du Niger par la mise en œuvre du processus de recensement des produits chimiques obsolètes et périmés – et inciter le Gouvernement à faire partie des AMEs sur les produits chimiques et pesticides dangereux (Rotterdam, Stockholm, Protocole de Montréal, etc.).

d. A l'issue de ce processus ou de cette action, vous êtes-vous heurté à des conséquences inattendues?

Positives –Veuillez étoffer votre réponse

Le site décontaminé a régénéré son couvert végétal, et les populations locales ont retrouvé confiance. Et la coopération internationale a bien soutenu le Gouvernement du Niger.

Négatives - Veuillez étoffer votre réponse

-
7. Au sein de votre pays ou de votre organisation, y a-t-il des cas spécifiques où le principe de précaution n'a pas été appliqué (décisions qui ont été prises sans tenir compte de risques chimiques incertains) aboutissant à des conséquences fâcheuses?

Oui Non

Si la réponse est oui, veuillez indiquer en quelques mots si les processus de prise de décision ont été modifiés en conséquence et comment ils l'ont été.

8. Existe-t-il sein de votre gouvernement des mécanismes destinés à revoir les décisions qui ont été prises sur la base du principe de précaution ou à la lumière de l'incertitude lorsque de nouvelles données sont disponibles?

Oui Non

Si la réponse est oui, veuillez décrire ces mécanismes en quelques mots et comment on peut y avoir recours pour modifier les décisions, les mécanismes de décision ou les outils

Le Niger dispose de son Agenda 21 qui le PNEDD (plan national de l'environnement pour un développement durable) adopté en 1998 par le Gouvernement et révisé tous les cinq ans pour prendre en compte les insuffisances constatées et tenir aussi compte des nouveaux accords ou engagements pris par le Niger sur le plan de coopération internationale y compris ceux relatifs à l'environnement. Cette révision est proposé par le CNEDD (conseil national de l'environnement pour un développement durable) qui est un organe consultatif mis en place par le Gouvernement. Le CNEDD est pluridisciplinaire composé des secteurs public et privé, de la société civile et des partenaires techniques et financiers du Niger. Le CNEDD propose au Gouvernement des propositions d'amendements.

9. Au moment d'appliquer le principe de précaution dans le cadre de la gestion des produits chimiques ou de prendre une décision portant sur la gestion de produits chimiques en cas d'incertitude, quels sont les principaux obstacles auxquels se heurte votre pays ou organisation?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- La capacité scientifique
- Le manque d'information scientifique
- Les problèmes juridiques
- Les défis techniques
- Les problèmes financiers
- Les problèmes d'ordre commercial
- Autres ?

Lorsque vous avez coché une case, indiquez en quelques mots ce que ces obstacles impliquaient et comment vous les avez surmontés, et si vous n'y êtes pas encore parvenus, comment vous pourriez le faire.

Notre pays manque de connaissances scientifiques et techniques pour régler la question des produits chimiques à l'importation pour lesquels l'incertitude existe en ce qui concerne par exemple l'étiquetage, la matière active, la qualité du produit. Si les preuves existent d'incertitude, le produit est renvoyé vers le pays exportateur la solution la plus simple.

*Aussi, il est à noter que notre pays n'était pas confronté, ces deux dernières décennies, à **une question majeure ou cruciale** qui requiert l'application du principe de précaution.*

Ces problèmes existent-ils aussi lorsqu'il s'agit de prendre des décisions et de mener des actions en cas de risques reconnus?

Oui

Non

10. Qu'est-ce qui fait le plus défaut à votre pays ou à votre organisation pour appliquer de façon plus efficace le principe de précaution (ou prendre des décisions en cas d'incertitude) et surmonter les obstacles auxquels il se heurte lorsqu'il lui faut prendre des décisions en matière de gestion de produits chimiques?

Lorsque la réponse est oui, cochez la case correspondante.

- Données sur la toxicité des produits chimiques ou les risques qu'ils présentent
- Outils pour les classer par ordre de priorité
- Outils d'évaluation des risques
- Outils ou cadres permettant de prendre des décisions
- Assistance technique en matière de mécanismes d'évaluation des risques
- Assistance technique en matière de mécanismes de gestion des risques
- Soutien financier pour la mise en oeuvre
- Dialogue international
- Partage d'informations pour mieux comprendre les différents aspects du problème
- Autres

Lorsque vous avez coché une case, veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations

Le Ministère chargé de l'environnement ne dispose pas encore d'un centre ou d'un laboratoire de contrôle de qualité et d'analyse des produits chimiques, et d'analyse de contrôle de pollutions ; les ressources humaines et financières n'existent pas dans ce domaine. Il est à noter aussi qu'il y a une nécessité pour le Niger de se doter d'un cadre de politique et de stratégie en la matière qui prendra en charge la mise en œuvre synergétique des AMEs et du Profil chimique national. Pour que cela soit réalisable, il faut que le Gouvernement fasse de la question des produits chimiques une priorité nationale pour préserver la santé des populations et de l'environnement.

11. Pouvez-vous donner brièvement votre avis sur certaines préoccupations concernant l'application du principe de précaution en matière de sécurité chimique?
Veuillez donner quelques détails ou fournir les liens à d'autres informations

-
12. Détenez-vous d'autres informations sur les outils et les modalités d'application du principe de précaution qui s'avéreraient utiles pour éclairer les débats ?
Veillez avoir l'obligance de fournir toute documentation complémentaire ou les liens web.

Notez bien: en l'absence d'autres précisions indiquées, ces réponses seront affichées sur le site web de l'IFCS.